



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres au CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

Date de la convocation :

27/10/2022

Date d'affichage :

27/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 03 novembre 2022

L'an deux vingt-deux, le 03 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie CARTIER Marie-Laure, CONSTANTIN Martine, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, et Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, BOULAHYA Rachid, CAKIR, Suayib, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy, GANÉE Roger,

Procuration : MARTZLOFF Laetitia donne procuration à Madame LABELLE Aurélie

Absent(s)-excusé(s) :

Absent(s)-non excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Président de séance : Madame HOSTALIER Valérie

Objet de la délibération : N° 2022-055 – Signature d'un devis pour l'investissement en matériel d'espace-vert pour les services techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le devis des entreprises suivantes : Brazey-Motoculture, Dijon Motoculture, Giacomel Auxonne pour le petit matériel et la tondeuse autoportée ;

Vu le devis des entreprises suivantes : Dijon Motoculture, Giacomel Auxonne, Morin SARL Vitteaux, AGRAM Saint-Florentin et Rabaud pour le broyeur d'accotement et la balayeuse de voirie sur tracteur ;

Vu le refus de donner suite à la consultation pour les outillages suivants : Motopompes, Broyeur d'accotement et la balayeuse de voirie ;

Vu le devis retenu de l'entreprise Dijon Motoculture pour un montant de 14 769,4 TTC (hors reprise) pour l'achat d'un aspirateur-broyeur, d'une débroussailluse, d'une tronçonneuse, une élagueuse et une tondeuse autoportée de marque Toro ;

Vu l'avis du Comité Travaux et Patrimoine du 20 octobre 2022 ;

Considérant le besoin de renouveler une partie de notre parc de matériel d'espace vert ;

Considérant le souhait d'arrêter la tonte de la commune par les services de la Communauté de Communes Rives de Saône ;

Considérant le souhait de procéder à une reprise de l'ancien matériel par l'entreprise Dijon Motoculture ;

Le Conseil Municipal décide à la majorité

Article 1 : de décider de retenir le devis de la société Dijon Motoculture pour un montant de 14 769,4 TTC (hors reprise) ;

Article 2 : d'accepter le devis de reprise proposée par la société.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Article 4 : Les crédits seront pris en compte pour l'exercice 2023 du budget.

Nombre de voix pour	14	Abstentions	1
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hostalier', is written over the right side of the official seal.

Valérie HOSTALIER